

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 43

du 1^{er} Juillet 2005

Secrétaire de séance: Julien POUPON

Secrétaire de mairie: Muriel TRAPATEAU

A 19h, le 43^{ème} conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de **René TREGUER**, Maire, suite à une réunion sur les finances avec la participation de **Thierry ROC'H**, trésorier de DAOULAS.

Anne Marie CHRIST et **Jean-Paul KERNEÏS**, absents et excusés, ont respectivement donné pouvoir à **René TREGUER** et **Bernard HAMON**.

Jacques BEAUCHAMP, absent et excusé n'a pas donné pouvoir de vote.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par le conseil. (14/14)

I- Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le Maire rappelle en préambule qu'une réunion commission PLU élargie à l'ensemble du conseil vient d'avoir lieu en début de semaine. A ce stade, des zones d'ombres persistent sur certains points dans quelques villages de la commune, et en absence de documents graphiques, il est difficile de mettre à l'ordre du jour l'approbation du PLU par le conseil municipal.

René TREGUER évoque la situation concernant le contrat pour l'élaboration du PLU par le cabinet « Réponses Associées » qui arrête ce style d'activité. **M. HAMEL**, qui dirigeait l'étude est embauché par le Cabinet de **Pierre MADEC**, qui se propose de reprendre les études du PLU.

Le Maire propose au conseil de lui donner pouvoir pour négocier cette reprise à deux conditions:

- 1- que le prix proposé ne soit pas supérieur à 10%
- 2- que notre étude soit placée comme prioritaire par le cabinet repreneur.

Julien POUPON et **Georges JEZEQUEL** posent la question de savoir quelles autres solutions peut avoir la commune et est-ce que le contrat stipulait le fait d'une rupture de la part de Réponses Associées. Le Maire répond que le contrat peut être résilié par les deux parties sans pénalisation financière, et que la solution de résilier le contrat par la commune, obligerait celle-ci à refaire un appel d'offre et de retrouver un cabinet prêt à reprendre un travail déjà fortement avancé.

Le conseil donne pouvoir au maire de négocier à l'unanimité. (14/14)

II- Gestion du Personnel

- Remplacement de Leslie CHEVREUX

Le Maire explique la méthode retenue pour ce recrutement.

Une commission d'élus composée de **Pascale CORRE**, **Georges JEZEQUEL**, **Bernard HAMON** et **Marie-Estelle RIOU** a examiné les 104 candidatures déposées. Chacun, de façon indépendante selon les critères qui leur sont propres, ont classé les dossiers en leur attribuant une note de 1 à 5. Une comptabilisation globale a permis de convoquer les 5 premiers à un entretien, qui a eu lieu ce jour, en présence de **René TREGUER**, **Marie-Estelle RIOU** et une personne du centre de gestion.

René TREGUER a insisté sur la qualité de tous les candidats. Le choix s'est finalement porté à l'unanimité sur **Mlle Gaëlle PERES**, 22 ans, habitante de ST URBAIN. Elle est actuellement employée temporairement à l'accueil de la mairie de ST THONAN. Elle débutera le 8 août en tant qu'adjoint administratif (concours qu'elle vient de réussir ce jour).

- Ecole : Embauche de personnels

Le nombre d'enfants en maternelle croît, il faut donc un demi-poste supplémentaire, pour aider en maternelle. Aucune des personnes en lien avec les enfants n'a encore le concours d'ATSEM. **Claudine AUTRET** et **Laurence MINOUX** possèdent leur CAP petite enfance.

Claudine AUTRET arrivant au terme de son contrat CEC de 5 ans, le conseil approuve son affectation à l'effectif communal, en qualité d'agent d'entretien, à compter du 21 août 2005.

Par ailleurs, le conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'entretien en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Ce contrat est un contrat aidé par l'état (40 à 65% du salaire selon divers critères) de 20h/semaine pour une durée de 2 ans.

- Promotion

Le maire propose une promotion interne de **Bernard BARON**, puisqu'il est actuellement au plus haut échelon. Il est promu au grade d'agent technique en chef à l'unanimité par le conseil. Son salaire sera donc majorée de 56 €bruts par mois.

- Document unique

Un document unique pour l'hygiène et la sécurité doit être fait dans chaque commune. Le conseil confie, à l'unanimité, à l'association ECTI de Brest cette mission. Elle aide et conseille les collectivités locales et les entreprises. La commune va donc adhérer pour 900€ à l'association et payer les déplacements de ses membres vers la commune.

Georges JEZEQUEL demande si le Centre de Gestion ne peut pas faire ce travail. Le Maire répond que ce n'est pas dans ses attributions.

III- Travaux en cours

- Station de pompage

Les travaux à la station de pompage sont terminés. Seul le portail reste à poser, puisque la société qui doit le faire, a déposé le bilan. Les clôtures et les portes sur le local sont posées. La voirie d'accès doit être faite sous peu.

- Station d'épuration

Bernard HAMON fait part au conseil d'une anomalie au niveau du racleur de la station d'épuration. Celui-ci accrochant au fond de la cuve, une vidange sera nécessaire pour une

réparation par une des entreprises concernées. Une bascule vers l'ancien clarificateur (qui a été conservé) sera opérée durant ces travaux.

- Routes

Bernard CORNEC fait le point sur l'avancement des travaux routiers. La route de Kersulec est terminée. La quantité d'enrobé commandée lors du devis n'a pas été dépassée pour le moment.

Les travaux au bourg auront lieu à la rentrée scolaire (trottoirs et placette proche de l'église)

L'élagage est à faire bientôt avec la taille des haies, arbustes...

Bernard CORNEC évoque aussi le désherbage alternatif, puisque la réglementation interdit l'utilisation de désherbants aux abords des ruisseaux. Une solution thermique ou par eaux chaudes pourrait être envisagée. Le prix de ses engins est relativement cher. **René TREGUER** affirme que la commune doit être attentive aux nouvelles technologies, et propose une réflexion sur le sujet avec les communes du canton pour un achat éventuellement groupé (comme pour le panneau de prise de vitesse).

- Travaux à Lann Rohou

Mr Le Maire explique au conseil l'avancée du projet d'aménagement du parc de Lann Rohou par la société exploitante. Les chalets ne semblant pas se vendre comme prévu, le projet est abandonné au profit de la construction d'une trentaine de maisons en «dur». La municipalité a donc reçu en mairie la DDE, la DDA, le groupe concerné et le directeur du golf afin d'étudier le nouveau projet. En plus des maisons, l'hôtel comportant 44 chambres serait modifié pour en faire une structure de 20 appartements, avec une piscine, un espace de remise en forme, et en plus, un projet immobilier sur la commune de LA MARTYRE.

Ce nouveau projet pose le problème de l'assainissement. Pour cela la société exploitante a fait appel à un cabinet d'études. Le permis de construire pour les trente chalets sera modifié et la TLE à payer devrait donc être perçue par la commune.

IV- Ecole Bilingue Français – Breton

Le Maire expose au conseil la réflexion des communes du canton de Daoulas pour la mise en place d'une filière publique d'enseignement primaire bilingue breton-français. Une classe maternelle existe déjà à Loperhet. Le projet de convention prévoit une classe maternelle supplémentaire à Daoulas avec une poursuite dans les cours élémentaires et moyens qui seront créés à Loperhet. La clef de répartition des frais incombant aux diverses communes est la même que pour toutes les autres conventions. A savoir « *la participation résiduelle HT, déduction faite des subventions obtenues, est répartie entre les communes partenaires c'est-à-dire :*

l'ensemble des communes hors Loperhet pour la section maternelle.

l'ensemble des communes pour la section élémentaire.

Les clefs de répartition seront recalculées chaque année au 01 janvier, pour chacune des communes, pour 40% en fonction de leur population totale au dernier recensement et pour 60% en fonction du nombre d'enfants inscrits. »

Le conseil municipal vote le principe de convention pour la création d'une telle filière.

IV- Facturation Sivuric

René TREGUER présente au conseil la proposition de facturation des repas du Sivuric. Le Sivuric livrera ses premiers repas à la rentrée prochaine.

Le Maire expose au conseil les tarifs proposés aux votes des différents conseils municipaux. La facturation sera la même dans toutes les communes, et le prix des repas sera fixé par les coefficients familiaux (QF). Il insiste sur le fait que le prix du repas est d'autant moins élevé que la prise de repas est régulière (c'est à dire fixée au moins un mois à l'avance pour un jour donné). Le prix du repas pour le QF1 est proposé à 2,94 € pour le QF3 à 3,25 € Le repas adulte est à 4,50 € celui sans réservation à 4,25 € Le conseil vote à l'unanimité le principe de cette facturation. Les autres communes doivent toutes délibérer pour que celle-ci entre en vigueur.

Georges JEZEQUEL pose la question d'un retrait d'une commune ou de la MAPA. **René TREGUER** explique que pour qu'une commune quitte le système, il faut l'accord des autres.

Rémi LE BERRE demande si le prix du repas de 4,50€ est celui de revient ? **Marie-Estelle RIOU** explique que la facturation se fait directement par le Sivuric pour les familles et que la différence entre le prix du repas payé par les familles et le prix vendu par le SIVURIC sera à la charge de la commune.

V- Rentrée Scolaire

Marie-Estelle RIOU présente au conseil les prévisions pour la rentrée 2005 à l'école publique. Les sept classes devraient accueillir 162 élèves. La salle de repos devrait être utilisée pour la septième classe. Une rencontre avec les enseignants a eu lieu pour l'organisation de cette rentrée. La municipalité va acheter 4 lits superposés pour pallier au nombre croissant de petits à faire la sieste. La maternelle aura trois personnes équivalent temps plein plus une assistante maternelle.

Pour la restauration, le nombre croissant de petits obligerait à échelonner les repas du midi. Le déjeuner des petits aurait lieu à 11h45, celui des plus grand vers 12h20. Les enfants demandant à faire la sieste seraient couchés à 13h. Cette nouvelle organisation doit avoir l'aval de l'inspection académique.

La répartition des élèves dans les différentes classes

Niveau	Enseignant	Effectif
CM1-CM2	Daniel GOURMELON (3/4 temps) Pierre SCOUARNEC (1/4 temps)	23 (8 CM1 + 15 CM2)
CE2-CM1	Gaëlle GOURVES	22 (11 CE2 + 11 CM1)
CE1	Karine BARATELLI (1/2 temps) Anne MOYSAN (1/2 temps)	16
CP	Martine LE MARTELOT	21
GS	Céline BEAUGENDRE (3/4 temps) Pierre SCOUARNEC (1/4 temps)	21
MS	Yann SIMON	29
PS1-PS2	Anne RIOU	30

VI- En Bref

Marie-Estelle RIOU fait un point sur le relais Parents – Assistantes Maternelles. En août 2004, SAINT-URBAIN comptabilisait 14 assistantes maternelles, contre 11 en juin 2005, et 126 sur le canton de DAOULAS. **Barbara MOULOISE** a reçu 1120 contacts de parents ou d'assistantes maternelles, ce qui est un chiffre au delà de la moyenne départementale.

Son rôle est divers, allant des renseignements sur la convention collective, la professionnalisation des assistantes maternelles, de médiatrice entre les employeurs et les assistantes maternelles....

Odile THOMAS explique son expérience de la profession et se demande la pertinence de donner un tarif de base conseillé (donner par la CAF et le RPAM), inférieur à ce qui est pratiqué par les assistantes maternelles, ce qui crée une incompréhension avec les parents sur les tarifs pratiqués.

Georges JEZEQUEL explique que les prix pratiqués sont libres, que chaque assistante est libre de choisir. **Rémi LE BERRE** se demande si ce ne serait pas mieux que les assistantes maternelles se mettent d'accord entre elles. La discussion prend fin sur ses interrogations.

Le printemps de l'Enfance a eu un joli succès, avec la présentation des différentes associations, des modes de gardes du CLSH, de la halte garderie...

Un atelier d'éveil corporel va se mettre en place début Octobre.

Bernard HAMON rappelle que le carreau cassé à Ty An Holl ne sera pas remplacé dans l'immédiat du fait de la faillite de la société qui devait le poser. Une autre société sera appelée pour le faire. La stèle du jardin du souvenir est fini. Il fait part au conseil qu'un logiciel de raccordement des données de la station d'épuration va être mis en place sous peu, notamment avec l'aide d'**Yvon LE BRAS**.

Le tour de table s'achève ainsi. Monsieur le Maire félicite une nouvelle fois au nom de la municipalité **Leslie CHEVREUX** pour ses deux années passées au service de notre commune, lui souhaite bonne chance dans son nouveau travail, qui l'amène à s'occuper du tout nouveau SIVURIC.

La séance est levée vers 22h15.

* * *

Prochain conseil

Conseil n° 44 – Jeudi 8 septembre 20h30

* * * * *